## Baptême républicain



Publié sur le site Ville de Mons-en-Barœul (https://www.monsenbaroeul.fr)

Qui est concerné : les enfants mineurs dont les parents sont domiciliés à Mons en Baroeul.

La démarche: l'un au moins des parents doit se présenter au service A.M.I pour remplir un formulaire et déposer les pièces justificatives. Une date ne pourra être fixée que si celui-ci est complet. Attention, le parrainage civil ne constitue pas un acte d'état civil, il n'emporte pas d'effet juridique à l'égard de l'enfant ni de ses parrain et marraine.

Les pièces à fournir (en original et photocopie) :

- Une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Les pièces d'identité des parents
- Les pièces d'identité du parrain et de la marraine
- Un justificatif de domicile récent

### Télécharger le dossier

Newsletter
Page 1 sur 3





# PARRAINAGE CIVIL







Cadre réservé à l'administration :
NOM de l'enfant :
Date du parrainage :
Heure:

# formulaire\_parrainage\_civil.pdf



## Baptême républicain

Publié sur le site Ville de Mons-en-Barœul (https://www.monsenbaroeul.fr)

**Poids:** 91.19 Ko <u>Téléchargement</u> [1]

S'inscrire Leave this field blank

**URL de la source (modifié le 26/08/2025 - 15:09):** https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-monsenbaroeul/services-e-services/service-accueil-monsois-interservices/bapteme-republicain

#### Liens

[1] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire\_parrainage\_civil.pdf

Newsletter Page 3 sur 3